

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**3<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 21 avril 2011**

CG 11/3<sup>ème</sup>/BP-III-16

**CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

---

A l'occasion de la DM2 2010, vous a été présenté, de manière détaillée, l'état de l'effectif étudiant du Centre Universitaire de Tarn-et- Garonne, qui représente un total de **863** étudiants sur le site, malgré la **baisse des effectifs IUFM**, touché par les dernières réformes et dont certains enseignements ont regagné le siège toulousain.

Néanmoins, **la filière Archives et Médiathèque et l' IUP « Arts Appliqués »**, se développent et accueillent à ce jour 272 étudiants. La filière Droit-AES, forte de 380 étudiants, est consolidée depuis la dernière rentrée, par l'implantation de la **3<sup>ème</sup> année de licence**, ce qui donne à l'étudiant la possibilité de suivre désormais un cursus complet sur le site. Les 111 étudiants IUFM et la formation continue (100 stagiaires), complètent l'effectif global.

A l'occasion de la **Journée Portes Ouvertes du samedi 12 février** dernier, accompagnés du Président de l'Université Toulouse I Capitole, nous avons visité les stands de Droit, tenus par des étudiants actifs et motivés. Il a été confirmé le **bon niveau de réussite** de ces étudiants dans leur poursuite d'études sur Toulouse.

Cette journée nous a encore donné l'occasion de rappeler **l'investissement constant** du Conseil Général en faveur du développement de l'Enseignement Supérieur en Tarn-et-Garonne et les partenariats fidèlement soutenus par l'Etat et la Région en ce domaine (restructuration de bâtiments, construction d'une Médiathèque, ouverture du Restaurant Universitaire).

Au cours de la manifestation, **la maquette du futur IUP « Arts Appliqués »** a été dévoilée. Les travaux seront lancés dès la fin de cette année universitaire, conformément à notre engagement de poursuivre notre effort financier et de réaliser cet investissement, **malgré l'absence de réponse de la Ville de Montauban**. La procédure de désignation d'un mandataire a été effectuée, avec un démarrage des travaux dès la fin des cours de juin 2011, et une livraison du bâtiment à la rentrée suivante, en septembre 2012.

Sur cette opération, je vous rappelle à nouveau que nos efforts de **rationalisation et mutualisation** des moyens ont permis de ramener ce projet de **3 600 000 à 2 800 000 euros**.

Dans le même esprit, et compte tenu de la bonne collaboration entre l'Université Toulouse 1 Capitole et la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le domaine de la **formation professionnelle Acheteurs Industriels**, je vous propose d'approuver un projet de convention (annexe I) entre notre collectivité et la chambre consulaire, formalisant notre volonté d'optimiser **l'utilisation réciproque des locaux** du centre universitaire et du centre de formation consulaire, au bénéfice du développement des formations d'enseignement supérieur.

Comme chaque année, je vous présente l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement du site. Ils se montent à **289 563 €** pour les crédits d'investissement et à **495 713 €** pour les crédits de fonctionnement.

Les travaux correspondent principalement à un programme relatif à la conservation de notre patrimoine immobilier (restauration des toitures, mise aux normes) et au remplacement de la dernière chaudière fuel existante sur le site. Elle sera remplacée par une chaudière gaz raccordée à la chaufferie évolutive du restaurant universitaire. **Le site sera alors totalement alimenté au gaz**, conformément au programme établi lors du lancement de la construction du restaurant universitaire.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur mes propositions 2011



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Approuve les orientations suivantes concernant le Centre Universitaire :

## ***I.U.P. « Arts Appliqués »***

- Prend acte du lancement des travaux dès la fin de l'année universitaire ;
- Précise que la désignation d'un mandataire a été effectuée, avec une livraison du bâtiment à la rentrée 2012 ;
- Décide, conformément à son engagement de poursuivre son effort financier et de réaliser cet investissement malgré l'absence de réponse de la ville de Montauban ;

## ***Formation professionnelle Acheteurs Industriels***

- Approuve la convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne formalisant la volonté du Conseil Général d'optimiser l'utilisation réciproque des locaux du centre universitaire et du centre de formation consulaire, au bénéfice du développement des formations d'enseignement supérieur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cette convention ;
- Approuve le budget du centre universitaire pour 2011 et ratifie les crédits suivants :

## **INVESTISSEMENTS**

### **Travaux**

23815 23.....	<b>115 413 €</b>
au titre de la construction de l'IUP « Arts Appliqués ».	
231.312 23.....	<b>160 750 €</b>
répartis de la sorte :	
Travaux de Chaufferie.....	100 000 €
Réfection toiture IUFM : phase 5.....	40 000 €
Rénovation du bâtiment des services administratifs....	12 750 €
Aménagement d'un espace « Containers ».....	6 500 €
Travaux d'électricité pour mise en place d'écrans.....	1 500 €

### **Acquisitions de logiciels, de matériels et de mobiliers**

2188 23 : Matériel technique.....	10 000€
(écrans, vidéoprojecteur, tableau blanc interactif )	
2051 23 : Antivirus Mac Afee.....	2 200 €
2157 23 : Acquisition d'aspirateurs.....	200 €
216 23 : Acquisition d'objets d'art.....	1 000 €

## FONCTIONNEMENT

– Vote une enveloppe globale de 495 713 € se décomposent comme suit :

60611 23 : Eau et assainissement.....	7 000 €
60612 23 : Énergie – Électricité.....	50 000 €
60613 23 : Chauffage urbain.....	50 000 €
60623 23 : Alimentation.....	1 500 €
60628 23 : Autres fournitures.....	2 000 €
60631 23 : Fournitures d’entretien.....	3 100 €
60632 23 : Fournitures de petit équipement.....	3 000 €
60636 23 : Habillement et vêtements de travail.....	500 €
6064 23 : Fournitures administratives.....	6 500 €
6065 23 : Livres, disques, cassettes.....	4 000 €
6122 23 : Crédit-bail mobilier (informatique).....	42 000 €
6135 23 : Locations mobilières.....	48 000 €
61521 23 : Entretien des terrains.....	4 000 €
61522 23 : Entretien et réparation des bâtiments.....	8 000 €
61558 23 : Entretien et réparation biens mobiliers.....	7 000 €
6156 23 : Maintenance.....	20 500 €
616 23 : Primes d’assurance.....	1 000 €
6182 23 : Documentation générale et technique.....	4 000 €
6188 23 : Autres frais divers.....	700 €
6231 23 : Annonces et insertions.....	5 000 €
6232 23 : Fêtes et Cérémonies.....	250 €
6234 23 : Réceptions.....	3 000 €
6236 23 : Catalogues et imprimés et publications .....	7 000 €
6238 23 : Divers : publicité, relations publiques.....	300 €
6245 23 : Transports de personnes extérieures à la collectivité (étudiants, enseignants).....	5 000 €
6261 23 : Frais d’affranchissement.....	2 600 €
6281 23 : Concours divers : cotisations adhésions.....	2 000 €
6282 23 : Frais de gardiennage.....	4 000 €
6283 23 : Frais de nettoyage des locaux (remplacement).....	5 000 €
62878 23 : Remboursement de frais à des tiers.....	500 €
6288 23 : Autres frais divers (manifestations culturelles).....	10 000 €
65681 23 : Participation pédagogique.....	150 000 €
656826 23 : Participation fonctionnement IUFM.....	38 113 €
6711 23 : Intérêts moratoires et pénalités sur marché (provision).....	150 €

- Précise que 500 000 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site, s'ajoutent aux dépenses susvisées ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,